



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

25 mars 2021 – 19H00 – (convocation du 19 mars 2021)

.....
Présents : Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, Madame Christine POU GALAN, Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO, Madame Christine HORTALA, Monsieur Jean-Paul CLEMENTE , adjoints au Maire, Madame Martine MOULY-CHARLES, Monsieur Thierry BERNARD, Monsieur Michel RIUS, Monsieur Gaëtan DESCAMPS, Madame Leticia BERNARD, Madame Chantal MEMET, Monsieur Cédric CROS, Madame Sarah GUIRAUD, Madame Martine MOULY, Madame Cécile ALLEGRA-GOURRIE, Monsieur Sébastien TORAL, Monsieur Patrick FILIAT-RODRIGUEZ.

Absent(s) :

Madame Hélène BEDOS, excusée, donne pouvoir à monsieur Gaëtan DESCAMPS.
Monsieur Damien NICOLAS, excusé, donne pouvoir à monsieur Cédric CROS.

Secrétaire de séance : Jean-Paul SCARAMOZZINO

Monsieur Pierre MATHIEU, président de la Communauté de Communes Grand Orb, est invité par le Maire à présenter les projets intercommunaux.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 janvier 2021.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée Délibérante de la réception de l'état fiscal n°1259 permettant le vote des taux d'imposition, vendredi dernier. Il demande le rajout de la question : vote des taux d'imposition 2021 avant de traiter la question du vote du Budget Primitif 2021 de la commune.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET COMMUNE

Madame Martine MOULY-CHARLES informe l'Assemblée Délibérante des réalisations 2020 du BUDGET COMMUNE, dressées par le comptable public, madame MICHELET :

Pour la section de fonctionnement.

- Dépenses de fonctionnement = 1 232 339.81 €
- Recettes de fonctionnement = 1 365 138.62 €
- Résultat comptable 2020 = 132 798.81 €

Excédent reporté de 2019 = 385 363.64 €

Résultat cumulé de l'exercice = 518 162.45 €.

Pour la section d'investissement.

- Dépenses d'investissement = 533 537.84 €
- Recettes d'investissement = 451 302.75 €
- Résultat comptable 2020 = - 82 235.09 €

Besoin de financement reporté de 2019 = 150 197.20 €.

Besoin de financement cumulé = 232 432.29 €.

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 du Budget COMMUNE, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2020 Budget COMMUNE, dressé par le Comptable Public.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Madame Martine MOULY-CHARLES informe l'Assemblée Délibérante des réalisations 2020 du BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT, dressées par le comptable public, madame MICHELET :

Pour la section d'exploitation.

- Dépenses d'exploitation = 384 675.05 €
- Recettes d'exploitation = 419 176.22 €
- Résultat comptable 2020 = 34 501.17 €

Excédent reporté de 2019 = 53 812.37 €

Résultat cumulé de l'exercice = 88 313.54 €.

Pour la section d'investissement.

- Dépenses d'investissement = 65 588.98 €
- Recettes d'investissement = 144 516.83 €
- Résultat comptable 2020 = 78 927.85 €

Excédent reporté de 2019 = 10 990.82 €

Résultat cumulé de l'exercice = 89 918.67 €.

Le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2020 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT, par le receveur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte de Gestion 2020 Budget EAU-ASSAINISSEMENT, dressé par le Comptable Public.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 3 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET COMMUNE ET AFFECTATION DU RESULTAT

Madame Martine MOULY-CHARLES informe l'Assemblée Délibérante que les réalisations du Compte Administratif 2020 BUDGET COMMUNE de l'ordonnateur sont conformes aux réalisations du Comptable Public.

Le résultat cumulé de fonctionnement doit être en priorité affecté au recouvrement de la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter 232 432.29 € en section d'investissement et de reporter 285 730.16 € en section de fonctionnement au Budget 2021 COMMUNE.

Madame Martine MOULY-CHARLES demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2020 du Budget COMMUNE ainsi que l'affectation du Résultat.

Pour cette question, le Maire se retire.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 4 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Madame Martine MOULY-CHARLES informe l'Assemblée Délibérante que les réalisations du Compte Administratif 2020 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT de l'ordonnateur sont conformes aux réalisations du Comptable Public.

La section d'investissement présente un excédent de 89 918.67 €, il n'y a pas d'affectation à établir.
La totalité de l'excédent de fonctionnement est reportée en fonctionnement, soit 88 313.54 €.

Madame Martine MOULY-CHARLES demande à l'Assemblée délibérante d'approuver le Compte Administratif 2020 du Budget EAU-ASSAINISSEMENT.

Pour cette question, le Maire se retire.

Pour : 18

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 5 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Madame Martine MOULY-CHARLES rappelle à l'Assemblée Délibérante, qu'en application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation (TH) sur les résidences principales.

Il est proposé de reconduire les taux municipaux en vigueur et le taux départemental en vigueur pour la TFPB à savoir :

- Taxe foncière propriétés bâties = 28.67 % (taux communal 2020) + 21.45 % (taux départemental 2020) soit un taux agrégé de 50.12 %
- Taxe foncière propriétés non bâties = 133.96 %

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante, la reconduction des taux appliqués en 2020 par la commune d'HEREPIAN et le département de l'HERAULT, pour l'année 2021.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 6 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET COMMUNE

Madame Martine MOULY-CHARLES rappelle à l'Assemblée Délibérante, que le Budget Primitif est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année, permettant la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Le Budget Primitif 2021 de la commune est équilibré en ordre et réel à :

- 1 584 237.16 € en section de fonctionnement
- 1 030 619.45 € en section d'investissement

Le Budget est voté par chapitre comme suit :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 charges à caractère général = 526 750.00 €

Chapitre 012 charges de personnel = 711 000.00 €

Chapitre 014 atténuation de produits = 8 000.00 €

Chapitre 65 autres charges de gestion courante = 179 000.00 €

Chapitre 66 charges financières = 16 900.00 €

Chapitre 67 charges exceptionnelles = 4 700.00 €

Chapitre 022 Dépenses imprévues = 40 000.00 €

Chapitre 023 virement à la section d'investissement = 97 887.16 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 immobilisations corporelles = 736 187.16 €

Chapitre 16 remboursement d'emprunts = 42 000.00 €

Chapitre 041 opérations patrimoniales = 20 000.00 €

Chapitre 001 solde d'exécution reporté = 232 432.29 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le budget primitif 2021 COMMUNE.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 7 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT

Madame Martine MOULY-CHARLES rappelle à l'Assemblée Délibérante, que le Budget Primitif est l'acte majeur par lequel sont prévues les dépenses et les recettes de l'année, permettant la mise en œuvre des politiques publiques décidées par la municipalité.

Le Budget Primitif 2021 EAU-ASSAINISSEMENT est équilibré en ordre et réel à :

- 430 529.54 € en section d'exploitation
- 448 257.67 € en section d'investissement

Le Budget est voté par chapitre comme suit :

Dépenses d'exploitation

Chapitre 011 charges à caractère général = 301 260.54 €

Chapitre 014 atténuation de produits = 40 000.00 €

Chapitre 65 autres charges de gestion courante = 9 500.00 €

Chapitre 66 charges financières = 13 430.00 €

Chapitre 67 charges exceptionnelles = 8 000.00 €

Chapitre 042 Opérations d'ordre entre sections = 58 339.00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre 21 immobilisations corporelles = 402 641.67 €

Chapitre 16 remboursement d'emprunts = 14 800.00 €

Chapitre 040 opérations d'ordre entre sections = 30 816.00 €

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'approuver le budget primitif 2021 EAU-ASSAINISSEMENT.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 8 : MAPA RESTRUCTURATION DU RESEAU EP ET REDUCTOIN DES FUTES SECTEUR GIRATOIRE

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE informe l'Assemblée Délibérante qu'une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée pour les travaux de restructuration du réseau EP et la réduction des fuites du secteur Giratoire.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix : 40%

6 entreprises ont remis une offre dans les délais.

Conformément aux critères, les notes attribuées sont les suivantes :

- BRAULT obtient la note de 8.26/10
- Jean ROGER obtient la note de 9.99/10
- SUD Environnement TP obtient la note de 8.44/10
- TP Bessière obtient la note de 8.59/10
- TPSM obtient la note de 2.65/10
- TTPR Service obtient la note de 9.70/10

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre arrivant en première position au regard des critères de sélection, la société Jean ROGER pour un montant de 80 191.30 € HT.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 9 : MAPA RESTRUCTURATION DU RESEAU EP ET REDUCTOIN DES FUTES CAVE COOPERATIVE

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE informe l'Assemblée Délibérante qu'une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée pour les travaux de restructuration du réseau EP et la réduction des fuites Cave Coopérative.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix : 40%

6 entreprises ont remis une offre dans les délais.

Conformément aux critères, les notes attribuées sont les suivantes :

- BRAULT obtient la note de 7.98/10
- Jean ROGER obtient la note de 9.76/10
- SUD Environnement TP obtient la note de 8.42/10
- TP BESSIERE obtient la note de 8.79/10
- TPSM obtient la note de 2.55/10
- TTPR Service obtient la note de 9.55/10

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre arrivant en première position au regard des critères de sélection, la société Jean ROGER pour un montant de 92 425.75 € HT.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 10 : MAPA RESTRUCTURATION DU RESEAU EP AVENUE DE LA REPUBLIQUE

Monsieur Jean-Paul CLEMENTE informe l'Assemblée Délibérante qu'une procédure de marché à procédure adaptée a été lancée pour les travaux de renforcement du réseau EP Avenue de la République.

Les critères de sélection sont les suivants :

- Valeur technique de l'offre : 60%
- Prix : 40%

7 entreprises ont remis une offre dans les délais.

Conformément aux critères, les notes attribuées sont les suivantes :

- BRAULT obtient la note de 8.12/10
- Jean ROGER obtient la note de 10.00/10
- SOGEA Sud Hydraulique obtient la note de 7.58/10
- SUD Environnement TP obtient la note de 7.85/10
- TP BESSIERE obtient la note de 8.71/10
- TPSM obtient la note de 2.68/10
- TTPR Service obtient la note de 8.76/10

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante de retenir l'offre arrivant en première position au regard des critères de sélection, la société Jean ROGER pour un montant de 79 765.35€ HT.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 11 : DENOMINATION DE LA NOUVELLE RUE EN DIRECTION DE LA RESIDENCE « LES TILLEULS » DEPUIS LA RUE RENE CASSIN

Madame Christine PUGALAN informe l'Assemblée Délibérante qu'une nouvelle rue a été créée pour accéder à la résidence « les Tilleuls ».

A ce jour, la rétrocession de la voirie appartenant à Hérault Logement n'est pas encore effective. Toutefois, pour la bonne gestion administrative des habitants de la résidence « les Tilleuls », le nom de la rue doit être officialisé.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante d'attribuer le nom de rue des Magnolias à la nouvelle rue partant de la rue René Cassin et se terminant par la résidence « les Tilleuls ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante d'attribuer le nom de rue « des Magnolias » à la nouvelle rue traversant le parking Andrée DE DAVID-BEAUREGARD.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 12 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE SERVICES DE TELEPHONIE ET D'ACCES A INTERNET EN VUE DE L'ADHESION D'ACHAT RESAH

Monsieur Jean-Paul SCARAMOZZINO informe l'Assemblée Délibérante que la Communauté de Communes Grand Orb va adhérer à la centrale d'achat RESAH.

Cette adhésion permet d'obtenir un tarif attractif pour les services de téléphonie et d'accès à internet.
La Communauté de Communes Grand Orb propose à ses communes membres, de se constituer en groupement d'achat permettant une adhésion commune à la centrale d'Achat RESAH.
Une convention doit être signée entre la Commune et la Communauté de Communes Grand Orb, permettant ainsi de mutualiser les frais d'adhésion à la centrale d'achat RESAH en fonction de la population.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée Délibérante, l'autorisation d'adhérer au groupement de commandes pour les prestations de service de téléphonie et Internet.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 13 : DETERMINATION DES TAUX D'AVANCEMENT DE GRADES 2021

Monsieur Jean-Louis LAFAURIE, Maire, informe l'Assemblée Délibérante :

Conformément au 2^{ème} alinéa 49 de la loi N°84-53 modifiée du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité technique paritaire, le permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaire promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante le taux d'avancement suivant :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX
Adjoint Technique Territoriaux	Adjoint Technique Principale 2 ^{ème} Classe	100%

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTION 14 : CREATION DE 2 EMPLOIS PARCOURS EMPLOI COMPETENCES (PEC)

Madame Cécile ALLEGRA informe l'Assemblée Délibérante que depuis le 1^{er} janvier 2021, les collectivités territoriales peuvent bénéficier d'emplois (parcours emploi compétences) ouvrant droit à une aide financière de l'Etat. Ces emplois aidés participent au plan de relance du gouvernement pour l'emploi.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante le recrutement de **deux C.A.E. – P.E.C. : autres publics – Zone Revitalisation Rurale**, pour des fonctions d'employés polyvalents au service technique à temps non-complet, à raison de 20 heures/semaine pour une durée de 12 mois minimum, renouvelable.

Pour : 19

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES :

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant s'exprimer, la séance est levée à 20H30.

**Le Maire
Jean-Louis LAFAURIE**